

Unie, la droite nyonnaise conteste la hausse d'impôt

L'augmentation de 5 points sera soumise au vote lundi. Mais la droite sort déjà du bois et brandit la menace du référendum

Yves Merz

Le choix d'affecter 5 points de hausse d'impôt à un projet précis et nécessaire, soit à la construction du centre scolaire et sportif du Reposoir, évalué à 70 millions, ne suffit pas à convaincre la droite nyonnaise. Hier, en conférence de presse, le PLR, l'UDC, les Verts libéraux et le Parti indépendant nyonnais (PIN) ont présenté un front uni pour contester la proposition municipale. Si la droite du Conseil communal, majoritaire, se montre aussi solidaire lundi, cette hausse prévue sur quinze ans passera à la trappe. Dans le cas contraire, la droite a déjà annoncé qu'elle lancera un référendum populaire, comme en 2007.

Nyon a les moyens

Les chefs de file des partis de droite ont tour à tour sorti leurs munitions pour effectuer un tir groupé contre cette augmentation du taux d'imposition de 61% à 66%, qu'ils qualifient d'injustifiable. Roxane Faraut Linares (PLR), très remontée, estime que la Municipalité est trop dépensière. «Il n'y a pas de priorisation des investissements et aucun effort n'est fait pour trouver des économies.»

Sacha Soldini (UDC) rappelle que les Nyonnais ont déjà vu leurs charges augmenter avec la taxe sur les déchets. Et Robert Jenefsky (PIN) estime qu'on ne peut pas voter alors que le préavis sur le centre scolaire du Reposoir n'a pas encore été déposé. Quant à Patrick Buchs (Vert libéral), il critique le manque de vision de l'exécutif: «De nouveaux habitants sont attendus. Ils vont amener des recettes. Ce n'est pas le moment d'entrer en matière.»

De manière générale, avec une population en pleine croissance et une situation financière saine, la droite estime que la Ville de Nyon n'a pas besoin d'augmenter les impôts pour financer ses écoles. Et, s'il fallait de nouvelles recettes, elle recommande plutôt de chercher d'autres pistes, comme de valoriser les parcelles communales. «L'impôt doit être le dernier des derniers recours», a déclaré Patrick Buchs.



Roxane Faraut Linares (PLR), Sacha Soldini (UDC), Robert Jenefsky (PIN), et Patrick Buchs (Vert lib.) s'opposent à la politique fiscale de la Municipalité nyonnaise. VANESSA CARDOSO

«L'impôt doit être le dernier des derniers recours. De nouveaux habitants sont attendus. Ils vont amener des recettes»

Patrick Buchs,
chef de file du groupe
Vert libéral de Nyon

Gland et Rolle aussi

● La Municipalité de Nyon n'est de loin pas la seule à demander une hausse d'impôt pour financer ses investissements. Dans le district de Nyon, les exécutifs des deux autres villes les plus importantes, Gland et Rolle, ont aussi déposé un préavis allant dans le même sens. Le Conseil communal de Rolle se prononcera mardi prochain sur une augmentation de 4,5 points, portant le taux de 59,5% à 64%. Là aussi, la Municipalité explique que, en

Claude Uldry, municipal en charge des Finances, n'a évidemment pas la même analyse de la situation. Tout d'abord, il tient à souligner que les besoins financiers nyonnais sont pour demain, et qu'un refus lundi entraînerait un manque à gagner de 15 millions en trois ans. Ensuite, il précise que tous les projets d'investissement répondent à des besoins avérés. Enfin, il n'affiche pas le même optimisme au sujet de la future santé financière de la Ville de Nyon: «Nous avons déjà dû augmenter fortement la dette et à toutes les chances de percer le plafond d'endettement si on ne trouve pas de recettes supplémentaires. Plutôt qu'euphori-

ques, nous devons nous montrer prudents.»

Lundi, la Municipalité ne s'attend pas à un débat très nourri. «Chacun a déjà son avis. Les dés sont jetés», pense le syndic, Daniel Rossellat, qui a choisi de conserver ses arguments pour la séance plénière.

Les socialistes et les Verts tenteront de faire contrepoids. Ils avanceront notamment qu'un refus obligerait de recourir à l'emprunt et reporterait dès lors la charge de la dette sur les générations futures. Va-t-on vers un compromis à 2 ou 3 points de hausse? Pas question, répond la droite, déçidée à ne se prêter à aucun marchandage.

Le calcul

Pourquoi 5?

Pour choisir 5 points d'impôt, l'exécutif de Nyon a fait ce calcul: avec un taux d'intérêt de 3%, un amortissement sur quinze ans et un investissement de 70 millions, la charge annuelle est de 5,9 millions. Le point d'impôt par habitant vaut 56,99 et le nombre d'habitants (moyenne) est de 21 000. Donc, 5,9 mios divisés par 21 000 × 56,99 = env. 5.

cas de refus, elle devra recourir à l'emprunt pour financer les constructions scolaires, avec le risque de dépasser le plafond d'endettement. A Gland, l'exécutif demande 4 points d'augmentation, faisant passer le taux de 62,5 à 66,5 points; 1,5 point sera affecté au projet de piscine couverte et 2,5 points serviront à assumer la hausse des charges du ménage courant. Le Conseil communal sera appelé à se prononcer le jeudi 9 octobre.